

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

OBJET
N°2023-11-7

Avenant au marché
Travaux aux Maragolles

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

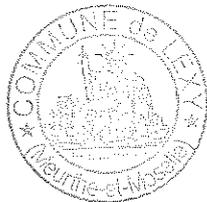
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



Le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'il convient de prévoir un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie aux Maragolles.

Le présent avenant s'explique par des prestations supplémentaires réalisées par l'entreprise EUROVIA.

En effet, afin d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement, des prestations supplémentaires ont dû être engagées, ce qui a modifié le contenu du marché.

La plus-value à appliquer au montant du marché initial résulte du choix de la réalisation et de l'adaptation d'un cheminement piétons drainant et par conséquent du dimensionnement de l'ouvrage de rétention. Les bordures et caniveaux seront arasés avec 0 cm de vue.

Dans la même optique, les zones de stationnement des véhicules seront réalisées en pavés et structure drainants.

Les terres en place ne répondant pas aux normes requises pour l'aménagement des espaces verts, il est nécessaire d'apporter de la terre végétale.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E.legalite.com

	Montant Base	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation
€ HT	611 721.80	53 270.40	664 992.20	
TVA 20 %	122 344.36	10 654.08	132 998.44	
TOTAUX TTC	734 066.16	63 924.48	797 990.64	+ 8.70 %

Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie aux Maragolles, comme détaillés ci-dessus.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie aux Maragolles, comme détaillés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20231116-2023_11_7-0